

REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un but - U ne Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

CABINET DU MINISTRE

PROJET DE COORDINATION DES REFORMES BUDGETAIRES
ET FINANCIERES
(PCRBF)

REVUE A POSTERIORI DE LA PASSATION
DES MARCHES
DU MINISTERE DE LA PREVENTION
DE L'HYGIENE PUBLIQUE DE L'ASSAINISSEMENT ET DE
L'HYDRAULIQUE URBAINE
(MPHPAHU)
AU TITRE DE LA GESTION DE 2004
VERSION DEFINITIVE
FEVRIER 2007



CABINET MAMINA CAMARA
AUDITS - SYSTEMES DE GESTION
FORMATION-INGENIERIE FINANCIERE

8, AVENUE LEOPOL D SEDAR SENGHOR DAKAR SENEGAL
BP : 32 089- Dakar Ponty-Tél: (221) 822 12 73 - 821 10 92
Fax: 822 25 08/ 822 67 46
E-mail : cmcaudit@sentoo.sn

SOMMAIRE

0-OPINION	1
0.1 OPINION SUR LA SINCERITE ET LA REGULARITE DES MARCHES PASSES POUR L'EXERCICE 2004	1.2
0-2 RESUME DES PROBLEMES RELEVES	3
0-3 RECOMMANDATIONS	3-4
I / RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION.....	5
1.1 / CONTEXTE DE LA MISSION.....	5
1.2 / OBJECTIFS DE LA MISSION.....	5
1.3 / TACHES DU CONSULTANT.....	6
1.4 / RAPPORT ATTENDU	7
II/ METHODOLOGIE	8
2.1 / REVUE DES TEXTES.....	8
2.2 REVUE DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU MPHPAHU	8
III / VERIFICATION DES MARCHES.....	10
IV/RESULTATS.....	11
4.1/ EXHAUSTIVITE	11
4.2 LE MPHPAHU.....	11
4.3 L'ONAS	12-22
ANNEXES	
1- Liste des marchés (sources ONAS).	
2- Liste des marchés (sources CNCA).	

0 OPINION

0.1 OPINION SUR LA SINCERITE ET LA REGULARITE DES MARCHES ET DRP PASSES POUR L'EXERCICE 2004

Nous avons procédé à l'audit des marchés publics et demandes de renseignements et de prix (**DRP**) passés en 2004 par le **Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Urbaine (MPPAHU)** et ses Structures rattachées et financés par les ressources internes du budget de l'Etat.

Nous avons pour mission de formuler une opinion sur ces marchés et **DRP** à la lumière des résultats de nos vérifications.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes internationales d'audit.

Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés et **DRP** ont été bien passés et exécutés conformément aux dispositions du **CMP** et ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la vérification par sondage de pièces justificatives des montants relatifs aux marchés et **DRP**.

Nous sommes d'avis que notre audit constitue une base raisonnable pour émettre une opinion.

Au Terme de nos travaux, nous avons relevé les réserves suivantes :

- ✓ ***La Commission de Contrôle n'a pas encore été mise en place ;***

- ✓ ***Les Commissions de dépouillement n'ont pas présenté en 2004 de rapport annuel à la CNCA ;***

Par ailleurs, il a été relevé des problèmes concernant les marchés ci-dessous :

➤ **C/067/FM TOUBA :**

1. Retard dans l'approbation (4 mois) ;
2. Retard Visa CNCA (4 mois) ;
3. Retard dans l'enregistrement (4 mois).

➤ **C/032/FM NOUVELLE VILLE :**

1. Retard dans l'approbation (5 mois) ;
2. Retard Visa CNCA (3 mois).

➤ **F/050/FM FOUR. & INST. ÉQUIPE. NOUVELLE STATION MALICK SY :**

1. Le contrat n'est pas enregistré ;
2. Le contrat n'est pas approuvé par l'autorité compétente.

Sous réserve des problèmes évoqués ci-dessus, notre opinion est que les marchés et DRP conclus au titre de la gestion 2004 ont été passés et exécutés conformément aux dispositions du CMP en général et aux principes généraux d'économie d'efficacité, d'équité et de transparence édictés par ledit code.

Mamina CAMARA

0-2 RESUME DES PROBLEMES RELEVES

Le remaniement ministériel étant intervenu en Avril 2004 il a été mis à la disposition de ce département nouvellement créé une avance de trésorerie d'un montant de **10 Millions** pour lui permettre de fonctionner jusqu'en fin Décembre 2004. Les recherches entreprises tant au niveau de l'Ordonnateur que du Comptable ne nous ont pas permis de retrouver l'acte mettant à la disposition de cette nouvelle structure ces crédits de fonctionnement.

Notre sentiment est qu'il aurait été plus conforme aux dispositions de la Loi organique relative aux Lois de Finances de prendre un décret d'avance pour abonder ce Département, d'autant plus qu'une loi de finances rectificative était prise en cours 2004 ; elle aurait régularisé ce décret d'avance.

En outre, il a été relevé des faiblesses concernant les marchés cités ci-après :

➤ **C/067/FM TOUBA :**

1. Retard dans l'approbation (4 mois) ;
2. Retard Visa CNCA (4 mois) ;
3. Retard dans l'enregistrement (4 mois).

➤ **C/032/FM NOUVELLE VILLE :**

1. Retard dans l'approbation (5 mois) ;
2. Retard Visa CNCA (3 mois).

➤ **F/050/FM FOUR. & INST. ÉQUIPE. NOUVELLE STATION MALICK SY :**

1. Le contrat n'est pas enregistré ;
2. Le contrat n'est pas approuvé par l'autorité compétente.

Enfin, il a été noté le défaut de production des rapports annuels et de mise en place de la Commission de Contrôle.

0.3 RECOMMANDATIONS

L'ONAS doit mettre en place une Commission de Contrôle devant s'assurer de façon permanente du respect rigoureux des dispositions légales et réglementaires applicables aux marchés publics.

La commission devra établir le rapport annuel prescrit par la réglementation et au-delà améliorer la qualité des informations sur les volumes, prix et conditions d'exécution des marchés.

Pour contenir les délais et dates butoirs tant de passation que d'exécution plus de diligences devront être apportées à tous les niveaux aux processus d'autorisation et d'approbation des marchés.

I / RAPPEL DES OBJECTIFS DE LA MISSION

1.1 / CONTEXTE DE LA MISSION

Conscient du volume important de dépenses que représente la commande publique, du flot considérable de transactions qu'elle génère et désireux de promouvoir la transparence, l'efficacité et la responsabilisation essentielles à une bonne gouvernance, dans un Etat de droit, le Gouvernement du Sénégal a adopté ***en mai 2002 un nouveau décret portant Code des marchés publics (CMP)***.

Ce décret n°2002-550 du 30 mai 2002, **modifié par les décrets n°2002 – 937 du 4 octobre 2002, n° 2003-701 du 26 septembre 2003 et n°2004 -819 du 29 juin 2004**, a essentiellement pour objectifs de moderniser le système des marchés publics, le renforcement de la transparence des procédures de passation des marchés, la saine concurrence entre les candidats, l'allègement des procédures et surtout la réalisation d'économie et d'efficacité dans la passation des marchés.

1.2 / OBJECTIFS DE LA MISSION

La mission a pour objectif principal de vérifier le processus de passation des marchés ainsi que les contrats signés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2004 du ***Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Urbaine (MPHPAHU)*** d'une part et les Directions et Structures rattachées d'autre part, afin de mesurer le degré de respect des dispositions et procédures édictées par le Code des Marchés.

Les marchés visés concernent aussi bien ceux passés par les structures centrales que les structures déconcentrées placées sous tutelle du Ministère.

La mission comprend les objectifs spécifiques suivants :

- i) se faire une opinion sur les procédures de passation de marchés adoptées pour les contrats sélectionnés ;**
- ii) vérifier la conformité des procédures aux principes généraux d'économie, efficacité, équité et transparence, édictés par le CMP ;**
- iii) fournir autant que possible, une opinion sur la qualité des contrats, incluant les aspects techniques et économiques ; l'opinion doit être fournie individuellement pour chaque ministère ;**
- iv) identifier les cas de non conformité avec les directives du CMP, en particulier dans les cas de rejet d'offres mieux-disantes, de fractionnement de marchés, de non respect des dispositions préalables à la mise en concurrence, de non respect des éléments constitutifs des cahiers des charges, de non respect des seuils fixés pour les avenants ;**

- v) dégager pour les contrats sélectionnés, les niveaux effectifs de décaissement ;
- vi) examiner et évaluer les situations d'attribution de marchés par entente directe ;
- vii) fournir, au regard des dispositions prévues par le CMP, des considérations et des recommandations sur l'organisation fonctionnelle du Ministère, notamment en ce qui concerne les commissions internes de marchés et les contrôles internes ;
- viii) recommandations pour le futur.

1.3 / TACHES DU CONSULTANT

Le consultant devra notamment :

- i) sélectionner un échantillon représentatif en type de contrat, taille et méthode de passation des contrats et, tenant compte aussi des structures responsables (centrales, déconcentrées ou décentralisées) ;
- ii) vérifier la procédure de passation des marchés sur cet échantillon (publicité préalable, dossier de consultation, validité de la méthode de passation choisie, couverture budgétaire, rapports d'évaluation des offres, délais de passation, contenu des contrats signés avec les titulaires des marchés, délais de paiements, respect des délais d'exécution, respect des procédures de réception, etc.) ;
- iii) examiner et analyser le respect de certaines dispositions particulièrement importantes du CMP telles que l'attribution aux mieux –disants, le non fractionnement de marchés, les conditions préalables de mise en concurrence, les éléments constitutifs des cahiers des charges, les seuils des avenants, le respect des délais d'exécution, etc. ;
- iv) formuler des recommandations pour une meilleure approbation du CMP.

Le consultant organisera des séances de restitution de son rapport provisoire devant les responsables attitrés du **MEF** avec la participation des représentants du **MPHPAHU**.

1.4 / RAPPORT ATTENDU

Le consultant devra, à l'issue de sa mission, produire :

- i) un rapport provisoire en quinze (15) exemplaires et ;**
- ii) un rapport final en trente (30) exemplaires après notification des observations de l'Administration. Ce rapport doit aussi être soumis sur support informatique (CD).**

Il est rappelé qu'il est attendu que le rapport indique, pour chacun des marchés examinés, une revue exhaustive de toutes les étapes de passation, des conditions de préparation à l'exécution.

II / METHODOLOGIE

Elle est articulée autour des diligences suivantes :

2.1 / REVUE DES TEXTES

La revue des Textes a été circonscrite entre autres :

- **De la Loi organique relative aux lois de finances ;**
- **Du Règlement Général de la Comptabilité Publique ;**
- **De l'arrêté ministériel N° 6058 MEF-DGCPT du 22 Août 2003 portant établissement de la nomenclature ;**
- **Décret n°2002-550 du 30 mai 2002, modifié par les décrets n°2002 – 937 du 4 octobre 2002, n° 2003-701 du 26 septembre 2003 et n°2004 -819 du 29 juin 2004 portant Code des Marchés publics ;**
- **Décret 82-631 du 19 août 1982 relatif aux inspections internes des Ministères ;**
- **L'arrêté n° 007620 du 15 sept 2004 fixant l'organisation du Contrôle des Opérations Financières ;**
- **Décret 74-389 du 23 avril 1974 relatif à la comptabilité matières ;**
- **L'Instruction n° 88 relative à la comptabilité matières ;**
- **Le Décret 2004 564 du 26- avril 2004 portant répartition des Services de l'Etat.**

2.2 / REVUE DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DU MPPAHU

La revue de l'organisation et du fonctionnement du Ministère a été articulée entre autres autour des points suivants :

- **Analyse des textes portant organisation et fonctionnement du Ministère ;**
- **Entretiens avec les Administrateurs de crédits, le COF Délégué, les comptables matières ;**
- **Examen des actes portant nomination des administrateurs et des comptables matières ;**

- Analyse de l'arrêté instituant une commission de marchés ;
- Analyse de l'arrêté instituant une commission de dépouillement.

CADRE D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS

- *Définition des besoins.*

Le SAGE centralise et coordonne les besoins de l'ensemble des services du MPPAHU. Elle présente, après arbitrage du Ministre, le projet au MEF et représente le Ministère aux conférences budgétaires.

Elle assure également la supervision et le contrôle correct de l'exécution des budgets fixés par la loi de finances.

ANALYSE DU BUDGET

L'analyse des budgets aussi bien du MPPAHU a porté sur :

- ✓ *Les budgets de fonctionnement ;*
- ✓ *Les budgets d'investissements ;*
- ✓ *Les transferts ;*
- ✓ *Les situations d'exécution budgétaires ;*
- ✓ *Les situations de bons d'engagements édités par le COF.*

III / VERIFICATION DES MARCHES

La vérification des marchés a comporté entre autres les diligences suivantes :

- ✓ L'analyse des listes de marchés et leur fiabilisation par recoupement avec les données couchées sur les situations de bons d'engagement tenues par le **COF** Délégué d'une part et les états d'exécution budgétaires tenus par le **SAGE** ;
- ✓ La définition de la population ainsi que celle de l'échantillon ;
- ✓ Le contrôle des étapes de passation et d'exécution des marchés avec les éléments versés aux dossiers (publicité, **DAO** dépouillement, adjudication, approbation, notification, mise en place des cautions et réalisations des formalités fiscales, réception, certification, liquidation, paiement);
- ✓ L'émission des ordres de service numérotés, datés et enregistrés conformément aux prescriptions légales;
- ✓ La mise en place des garanties d'exécution (caution de bonne fin) ;
- ✓ Les paiements d'avances et la production des cautions d'avances ;
- ✓ La rédaction de comptes-rendus et leur versement aux dossiers de marchés ;
- ✓ Le suivi des délais et planning d'exécution et la saisine dès constatation de dérives de l'entrepreneur ;
- ✓ La vérification des décomptes,
- ✓ La certification des décomptes par le maître d'œuvre ou l'ingénieur ;
- ✓ La liquidation des décomptes par les administrateurs de crédit au vu des certifications ;
- ✓ Le paiement des décomptes et les prélèvements en remboursement des avances ;

IV/RESULTATS

4.1/ EXHAUSTIVITE

Nous avons obtenu communication de la liste des marchés passés en 2004 :

- ✓ **Le MEF ;**
- ✓ **La CNCA ;**
- ✓ **Le MPHPAHU.**

Afin de pouvoir nous prononcer sur l'exhaustivité des marchés passés par le **MPHPAHU**, nous avons opéré un recouplement avec la liste des **AO** et **DRP** passés par ces trois (03) entités.

Il en a résulté :

AO & DRP PASSES			
	N° DE MARCHES	MONTANT	
		BCI	BF
MPHPAHU	4	633 948 619	-
MEF	-	-	-
CNCA	12	2 705 719 393	-

Des écarts importants ont été relevés sur les marchés présentés par ces deux entités. Ils s'expliquent par des marchés de la CNCA non inclus dans la liste dressée par l'ONAS et présentée en annexe 2.

Notre périmètre de contrôle a été circonscrit autour du Ministère de la Prévention, de l'Hygiène Publique, de l'Assainissement et de l'Hydraulique Urbaine (**MPHPAHU**), et de l'**ONAS**.

4.2 Le MPHPAHU

Le remaniement ministériel étant intervenu en **Avril 2004** il a été mis à la disposition de ce département nouvellement créé une avance de trésorerie d'un montant de **10 Millions** pour lui permettre de fonctionner jusqu'en fin Décembre 2004. Les recherches entreprises tant au niveau de l'Ordonnateur que du Comptable ne nous ont pas permis de retrouver l'acte mettant à la disposition de cette nouvelle structure ses crédits de fonctionnement.

Notre sentiment est qu'il aurait été plus conforme aux dispositions de la Loi organique relative aux Lois de Finances de prendre un décret d'avance pour abonder ce Département, d'autant plus qu'une loi de finances rectificative était prise en cours 2004 ; elle aurait régularisé ce décret d'avance.

4.3 L'ONAS

Au niveau de l'ONAS, une liste de 4 AO a été établie, pour un montant total de 633 948 619 FCFA.

N° du Marché	Objet	Montant	Date début d'exécution	Date fin d'exécution
C/067/FM	Etude du plan Directeur d'Assainissement de touba	196 956 518	27/03/2005	27-juin-06
C/004/2005/DET	Etude du Projet d'Assai. Des eaux usées de la cité soleil	103 043 500	07-juin-05	janv-07
C/032/FM	Etude du plan Directeur d'Assainissement de la nouv. ville	108 568 609	05-mai-04	05/07/2004
F/050/FM	Fourniture et inst. D'équip. De la nouv. Station de malick SY	225 379 992	oct-04	en cours
TOTAL		633 948 619		

OBSERVATIONS :

Les marchés concernent pour la plupart des études à l'exception de celui de fournitures et installation d'équipements de la nouvelle station de Malick Sy.

MARCHES

Les DAO (Nouvelle Ville, Plan Directeur de Touba) ont été examinés et elles respectent les procédures du CMP et les critères d'évaluation ont été respectés selon les normes édictées.

Ces critères d'évaluation reposent sur les bases suivantes.

Partie Technique

Une Commission Technique

Notation

Le nombre de points attribué à chaque critère et sous critère est le suivant :

Critère 1 : expérience pertinente des consultants pour la mission (10pts) ;

- sous critère 1.1 : Etudes de plans Directeurs d'assainissement (6pts) ;
 - note maximale au bureau ayant à son actif plus de 4 études du même type (1,5pts par étude) ;
- 1.2 Impact environnementaux (2pts) ;
- 1.3 Etudes d'APD et d'élaboration de DAO des réseaux d'assainissement (2pts).

Critère 2 : Conformité du plan de travail et de la méthodologie proposée aux termes de référence (40pts) ;

- 2.1 : plan de travail (système d'organisation, planning d'intervention par tâches et calendrier d'activité du personnel) (20pts) ;
- 2.2 : Méthodologie de travail (exhaustivité et atteinte des objectifs) (20pts).

Critère 3 : Qualification et compétence du personnel clé pour la mission (50pts) ;

- 3.1 Directeur du projet 15pts ;
- 3.2 Ingénieur hydraulicien 10pts ;
- 3.3 Ingénieur Urbaniste 05pts ;
- 3.4 Expert Environnementaliste 05pts ;
- 3.5 Economiste Démographique 05pts ;
- 3.6 Ingénieur génie civil 05pts.

Pour ce critère, le nombre de points attribué pour chaque membre du personnel est le suivant :

- | | | |
|-----|-------------------------------------|---------------|
| i) | Qualification d'ordre général | 40pts ; |
| ii) | Pertinence pour le projet | 60pts. |
| | Total | 100pts |

Le score technique minimum requis est de 75 (soixante quinze) points.

Toute proposition non conforme et qui ne satisfait pas à des aspects importants des termes de références, ou n'atteint pas le score technique minimum de 75pts, sera

rejetée conformément à la disposition 5.3 Section 2 Note d'information aux consultants.

Le critère de la capacité financière n'a pas été dégagé ; de ce fait il est impossible de déterminer la surface financière des sociétés ayant répondu à l'AO ;

Partie Financière

Un comité d'évaluation

Le score financier qui est calculé par le rapport $SF = 100 \times F_m / F$;

Sf étant le score financier ;

Fm la proposition la moins disante ;

F le montant de la proposition Financière ;

P= 0,25 est la Pondération de l'offre financière.

Nos diligences ont été ordonnées autour des points suivants :

- **Vérification de l'exhaustivité des offres** : la commission technique a vérifié pour chaque offre, l'apport du personnel clé (hommes – mois), les missions à réaliser et le nombre de rapports, évalués dans l'offre financière par rapport à l'offre technique.
- **Ajustement des offres** : la commission technique a vérifié les omissions sur quelques offres et a ajouté sur celles-ci le montant le plus élevé, de cette rubrique, proposé par l'un des bureaux.
- **Vérifications des erreurs de calcul** : la commission technique a procédé à la vérification des erreurs de calcul sur les offres financières.
- **Déterminations des prix évalués** : à la suite de la correction des omissions figurant dans les offres financières, la commission technique a déterminé les prix évalués en ajoutant les ajustement aux prix proposés.
- **Conversion dans la monnaie de change** : les prix évalués sont ensuite convertis dans la monnaie utilisée pour la conversion des prix : le FCFA.
- **Détermination des scores financiers** : les scores financiers ont été calculés selon les critères sus mentionnés.

LISTE DES MARCHES BCI 2004									
N° Marché	Objet	Montant TTC	Fournisseur	Mode de Passation	Publicité	Registre Offres	PV d'Ana Offres Financiers	PV d'Ana offres tech.	Rapport Adjud.
C/067/FM	ETUDE PLAN DIRECTEUR TOUBA	196 956 518	Grpt. SETICO	AO	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
C/032/FM	ETUDE PLAN DIRECTEUR NOUVELLE VILLE	108 568 609	Grpt. AFID	AO	NON	NON	OUI	OUI	OUI
F/050/FM	FOURNITURE. INSTALLATION EQUIP MALICK SY	225 379 992	EQUIP PLUS	AO	OUI	NON	OUI	OUI	OUI
	C/004/2005 Etudes Cité SOLEIL (exécution 2005)	103 043 500	Grpt. SETICO	AO	OUI				

OBSERVATIONS :

Le marché Etudes Cité Soleil a été signé le 7 juin 2005, son exécution s'est faite en 2005.

- **Marché N° C /067/ FM**
Fournisseur Groupement SETICO

Objet : Etude Plan Directeur Touba
Montant marché: FCFA 196 956 518
Financement : BCI

- **Avis d'appel d'offres N°0002 du 05 mars 2004 ;**
- **PV Ouverture des offres financières : Août 2004 ;**
- **Adjudication : 24/08/04 ;**
- **Approbation : 31/12/04 ;**
- **Visa CNCA : 28/12/04 ;**
- **Enregistrement : 25/01/05 ;**
- **Ordre de service : N° 02571 du 24/11/2005 ;**
- **Avance de démarrage : 39 391 303 TTC (certificat de paiement du 03/02/05) ;**
- **Total des règlements : 150 888 719 F CFA.**

Constat :

- ✓ Pièce caution non versée au dossier ;
- ✓ Délai entre publicité et approbation supérieur à 3 mois ;

- **Marché N° C /004/ 2005/D**
Fournisseur Groupement SETICO

Objet : Etude Assainissement Cité Soleil
Montant marché: FCFA 103 043 500
Financement : BCI

- **Avis d'appel d'offres N°00007 du 26/10/04 ;**
- **Ordre de service N°01020 du 19/05/05 ;**
- **Avance de démarrage : 20 608 700 TTC (certificat de paiement de paiement du 19/08/05).**

Constat :

- ✓ Les pièces justificatives pouvant nous édifier sur les dates d'approbation et d'adjudication ainsi que la caution exigible, ne sont pas versées au dossier.

- **Marché N° C /032/ FM**
Fournisseur : Groupement PECHER AFID

Objet : Etude Plan Directeur Nouvelle Ville

Montant marché : FCFA 108 568 609

Financement : BCI

- **PV Ouverture des offres : Mars 2004 ;**
- **PV Ouverture des offres financières et adjudication provisoire : Avril 2004 ;**
- **Approbation : 16/08/04 ;**
- **Visa CNCA : 27/07//04 ;**
- **Enregistrement : 24/08/04 ;**
- **Ordre de service : N° 00689 du 05/05/2004 ;**
- **Certificat paiement N°1 : 103 968 245 F CFA ;**
- **Certificat paiement N°2 : 4 600 365 F CFA.**

Constat :

- ✓ Les pièces relatives aux formalités de publicité et à la caution ne nous ont pas été remises ;
- ✓ Le marché a été entièrement exécuté à la date du 23/06/2005.

- **Marché N° F /050/ FM**

Fournisseur : Equip Plus

Objet : Travaux de fournitures et d'installation d'équipements de la nouvelle station de Malick Sy

Montant marché : FCFA 225 379 992

Financement : BCI

- **Avis d'appel d'offres N°00001 du 15 janvier 2004 ;**
- **PV Ouverture des offres : Février 2004 ;**
- **PV d'examen du rapport d'évaluation des offres et d'adjudication provisoire : avril 2004 ;**
- **Délai d'exécution : 6 mois maximum.**

Constat :

- ✓ Il n'existe pas de pièces justificatives pouvant nous édifier sur les dates d'approbation et d'ordre de service du marché Nouvelle station de Malick Sy ainsi que les éventuels règlements.

**VERIFICATION VISA CNCA-ENREGISTREMENT-APPROBATION
DES MARCHES**

Marché	Montant TTC	Fournisseur	Date	Visa CNCA	Approbation	Enregis-
--------	-------------	-------------	------	-----------	-------------	----------

C/067/FM ETUDE PLAN DIRECTEUR TOUBA	196 956 518	Grpt SETICO	24/8/04	28/12/04	31/12/04	25/1/05
C/032/FM Etude Plan Dir. Nouvelle ville	108 568 609	Grpt PECHER AFID	13/4/04	27/7/04	16/8/04	24/8/04
F/050/FM Four. & Inst. Équipe. Nouvelle station Malick Sy	225 379 992	EQUIP PLUS				
Etudes Assainiss. Cité Soleil	103 043 500	Grpt SETICO	EXECUTION 2005			

OBSERVATIONS :

Il a été relevé des faiblesses concernant les marchés cités ci-après :

➤ **C/067/FM TOUBA :**

1. Retard dans l'approbation (4 mois) ;
2. Retard Visa CNCA (4 mois) ;
3. Retard dans l'enregistrement (4 mois).

➤ **C/032/FM NOUVELLE VILLE :**

1. Retard dans l'approbation (5 mois) ;
2. Retard Visa CNCA (3 mois).

➤ **F/050/FM FOUR. & INST. ÉQUIPE. NOUVELLE STATION MALICK SY :**

1. Le contrat n'est pas enregistré ;
2. Le contrat n'est pas approuvé par l'autorité compétente.

Au cours de notre mission seul deux marchés devraient être finalisés suivant les dates de début d'exécution et de fin d'exécution, aucun PV de réception n'a été soumis à notre appréciation.

VERIFICATION DES ORDRES DE SERVICE

Marché	Montant TTC	Fournisseur	Date Approbation	Date Ordre de Service	N° Ordre de service
--------	-------------	-------------	---------------------	--------------------------	------------------------

C/067/FM ETUDE PLAN DIRECTEUR TOUBA	196 956 518	Grpt SETICO	31/12/04	24/11/05	N° 02571
C/032/FM Etude Plan Dir. Nouvelle ville	108 568 609	Grpt PECHER AFID	16/8/04	05/05/04	N° 00689
F/050/FM Four. & Inst. Équipe. Nouvelle station Malick Sy	225 379 992	EQUIP PLUS	NON	NON	NON
Etudes Assainis. Cité Soleil	103 043 500	Grpt SETICO	EXECUTION 2005	19/05/05	01020

OBSERVATIONS :

Il n'existe pas de pièces justificatives pouvant nous édifier sur les dates d'approbation et d'ordre de service du marché Nouvelle station Malick SY.

Le marché Etudes Cité Soleil a été signé le 7 juin 2005, son exécution s'est faite en 2005.

VERIFICATION DES AVANCES DE DEMARRAGE ET CAUTION :

Marché	Montant TTC	Fourn.	Exécution du Marché (financière)				Observ.
			Caution de garantie	n° pièce avan. Démar.	Montants Payés	Restant dû	
C/067/FM ETUDE PLAN DIRECTEUR TOUBA	196 956 518	Grpt SETICO	NON	N° 00021 du 03/02/ 05	150 888 719	46 067 799	pièce caution non vue
C/004/2005/DET Etudes Assainis. Cité Soleil	103 043 500	Grpt SETICO	NON	NON	20 608 700	82 434 800	pièce caution non vue
C/032/FM Etude Plan Dir. Nouvelle ville	108 568 609	Grpt PECHER AFID	NON	NON	108 568 609	-	pièce caution non vue
F/050/FM Four.& Inst. Équipe. Nouvelle station Malick Sy	225 379 992	EQUIP PLUS	OUI	NON		225 379 992	pièce avance de démarrage

OBSERVATIONS :

Le PV d'ouverture des offres de marché de la Nouvelle Station de Malick Sy fait ressortir l'existence de Caution de garantie de la Société Equip Plus. Cependant, la pièce justificative y afférent n'a pas été mise à notre disposition.

Seul le Groupement SETICO a bénéficié d'une avance de démarrage à la date du 03/02/05 N° 00021.

Des paiements sont constatés pour les marchés Etude Plan Directeur de Touba, Etudes Assainissement Cité Soleil et Etude plan Directeur Nouvelle ville.

LISTE DES MARCHES / SOURCE ONAS					
BCI					
N° Marché	Objet marché	Fournisseur	Montant	Date Pub	Date d'approb
Onas					
C/032/FM	Nouvelle Ville Administrative	PECHER AFID Consultance	108 568 609		16/08/2004
F/050/FM	Nouvelle Station Malick SY	EQUIP PLUS	225 379 992	21/01/2004	
TOTAL			333 948 601		

LISTE DES MARCHES SELON SOURCE CNCA			
BCI			
N° Marché	Mode	Mode Fournisseur	Montant
ONAS			
C/032/FM	AO	PECHER AFID Consultance	108 568 609
F/050/FM	AO		225 379 992
BUDGET ONAS		GIE DABAKH	41 200 080
BUDGET ONAS		Equip Plus	52 889 146
BUDGET ONAS		Corsin Aqua Traz	391 980 310
BUDGET ONAS		Geaur Viam	317 981 475
BUDGET ONAS		Snic	534 000 000
BUDGET ONAS		Sinco Sanic	34 852 500
BUDGET ONAS		Silcar	112 033 306
BUDGET ONAS		Geaur Viam	317 981 475
BUDGET ONAS		Snic	534 000 000
BUDGET ONAS		Sinco Sanic	34 852 500
Total			2 705 719 393